

*Paris, le 31 juillet 2020*

***La vice-présidente***

Références à rappeler : 19-197 / 20-DCC-72

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits par GBH à l'occasion de la prise de contrôle exclusif de Vindemia Group, autorisée le 26 mai 2020 par décision n° 20-DCC-72, vous avez proposé cinq cabinets ou personnes, en tant que mandataire indépendant, chargé de vérifier le respect par GBH de ses engagements. Il s'agit du cabinet NTrust, de [confidentiel], de M. Jean-Pierre Charlet, de M. André Marie et de [confidentiel].

Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agrée le cabinet NTrust, M. Jean-Pierre Charlet et M. André Marie, en tant que mandataire indépendant, ainsi que le projet de mandat modifié que vous avez soumis à mes services le 29 juillet 2020.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

La vice-présidente,

Fabienne Siredey-Garnier

---

© Autorité de la concurrence